

Jeunes gens, au drapeau ! Vous qui soutenez, avec une légitime fierté et qui désirez conserver belles et nobles comme elles le sont les immortelles traditions de foi et de patriotisme que nous léguèrent nos ancêtres glorieux, soyez le nombre, soyez l'enthousiasme, affirmez-vous ! Qu'on parle longtemps, sous les toits canadiens, comme dans les relations émues que feront de leur voyage à Montréal nos visiteurs du Vieux-Monde, qu'on parle avec une admiration sincère et justifiée de votre marche triomphale du 10 septembre 1910 vers le Thabor du Roi Jésus !

### L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

**E**N vertu des pouvoirs accordés aux évêques par un *motu proprio* de Pie X, le 9 juin 1910, nous statuons ce qui suit :

1o Les fidèles pourront, *cette année*, le 2 août, gagner les indulgences de la Portioncule, dans toutes les églises paroissiales du diocèse ;

2o Les personnes vivant en communauté gagneront les mêmes indulgences en visitant leur propre chapelle pourvu que le Saint-Sacrement y soit conservé ;

3o Les visites doivent se faire à partir de l'heure de vêpres le premier août, jusqu'au couche du soleil le jour suivant. Il faut aussi remplir les conditions ordinaires de la confession de la communion et d'une prière aux intentions du Souverain-Pontife à chaque visite ;

4o Ceux qui, soit dans le monde, soit dans les communautés, n'auraient pas pu gagner ces indulgences le 2 du mois d'août, pourront le faire aux mêmes conditions le dimanche suivant, à partir de l'heure de vêpres le samedi, jusqu'au couche du soleil le lendemain.

5o L'indulgence plénière de la Portioncule est applicable aux âmes du purgatoire ;

6o Suivant août prochain indiquées, on Pontife, les Ces prières d'Assise, les Sacrement.

Archevêché

On trouvera liturgiste du précieuse ind

 l'occasion l'ordre cord permet aux offices publics ou se accorder à ces pour le dimanche, mais pour C'est une occasion cette gr

1o

L'indulgence accordée par d'Assise, à tous visiteront la pisse en Italie. (